Garantie ahlo

Garantie limitée. Ahlo, une marque de Bell Mobilité inc. (« **Ahlo** » ou « **nous** »), garantit à l'acheteur initial de l'appareil Ahlo (« **Appareil** ») que l'Appareil et son câble de chargement seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions d'utilisation normale et conforme aux instructions du Guide de sécurité et de garantie Ahlo fourni avec l'Appareil (« **Garantie limitée** »). La Garantie limitée est valide à compter de la date d'achat d'un nouvel Appareil auprès de Bell ou de Virgin Plus pour une période de deux ans (« **Période de garantie** »). Vous ne pouvez pas transférer cette Garantie limitée. Au Québec, une garantie légale de bon fonctionnement de trois ans (en vigueur à compter du 5 octobre 2026) s'applique à votre Appareil en plus de la présente Garantie limitée.

Couverture de la garantie. Pendant la Période de garantie, si l'Appareil ou le câble ne fonctionne pas en raison d'un défaut couvert, nous pourrons, à notre choix : (a) remplacer l'Appareil par un appareil neuf ou remis à neuf ou réparer l'Appareil à l'aide de pièces neuves ou remises à neuf; ou (b) remplacer le câble par un câble ayant des caractéristiques similaires. Après la réparation ou le remplacement, la couverture se poursuit pour la durée restante de la Période de garantie initiale ou pour 90 jours suivant la réparation ou le remplacement, selon la plus longue de ces périodes.

Réclamation de garantie. Pour soumettre une réclamation, communiquez par clavardage avec Bell (bell.ca/Pour-nous-joindre) si vous avez acheté votre Appareil chez Bell, ou avec Virgin Plus (virginplus.ca/contacteznous) si vous l'avez acheté chez Virgin Plus. Si votre réclamation concerne le câble, retournez-le à un magasin Bell si vous l'avez acheté chez Bell, ou à un magasin Virgin Plus si vous l'avez acheté chez Virgin Plus. Nous vous recommandons de sauvegarder régulièrement vos données, surtout avant d'envoyer votre Appareil en réparation, puisque nous ne sommes pas responsables de toute perte de données.

Limitations. Nous ne garantissons pas l'utilisation ininterrompue ou sans erreur de l'Appareil et de son câble. Nous nous réservons le droit de limiter le nombre de remplacements fournis dans le cadre de cette Garantie limitée.

Exclusions. La présente Garantie limitée ne couvre pas:

- Les logiciels ou les applications installés sur l'Appareil;
- Les piles ou autres pièces consommables;
- Les produits ou services de tiers.

La présente Garantie limitée ne couvre pas les dommages causés par:

- L'usure normale, y compris les dommages esthétiques;
- Les événements de force majeure, y compris une tension incorrecte;
- Les accidents, la perte, le vol ou le vandalisme;
- Les abus, la négligence ou la mauvaise utilisation, y compris les modifications, les réparations, l'entretien, l'installation ou la configuration inappropriés ou non autorisés;
- Les causes externes (p. ex., incendie, eau, liquide, surtensions, températures extrêmes ou conditions environnementales);
- Les accessoires autres que le câble de chargement d'origine de l'Appareil;
- L'utilisation avec des dispositifs incompatibles ou anciens.

Garantie exclusive. Dans la mesure permise par la loi applicable (qui varie selon la province) et sauf tel qu'interdit pour les résidents du Québec, la présente Garantie limitée est exclusive et remplace toutes les autres garanties, déclarations, assurances, conditions, qu'elles soient expresses ou implicites, y compris celles découlant de la loi, de la conduite des parties ou d'autre source, y compris les garanties de qualité marchande, de qualité, d'adéquation à un usage particulier, de durabilité, de titre et de non-contrefaçon. Vous pourriez avoir d'autres droits légaux (qui varient selon la province).

Limitation de responsabilité. Sauf au Québec, notre responsabilité cumulative totale pour toute réclamation ou cause d'action, y compris l'inexécution fondamentale liée à la présente Garantie limitée, se limite au paiement, sur demande, des dommages directs et réels jusqu'à concurrence de 20 $. Sauf au Québec, tous les autres dommages, y compris les dommages indirects, spéciaux, consécutifs, accessoires ou économiques, sont exclus. Nous ne sommes pas responsables de toute perte ou de tout dommage lié à l'Appareil qui résulte de la faute de tiers indépendants ou d'événements imprévisibles et irrésistibles. Cette limitation s'ajoute aux autres limitations applicables, comme celles qui se trouvent dans le Contrat de licence d'utilisateur final régissant l'utilisation du Logiciel Ahlo. Ces conditions survivent à l'expiration de la garantie.

Divisibilité; modification et prolongation; acceptation. Si une disposition est inapplicable, les dispositions restantes demeurent en vigueur. Personne n'est autorisé à modifier, prolonger ou ajouter quoi que ce soit à la présente Garantie limitée. **IMPORTANT : En utilisant l'Appareil, vous acceptez la présente Garantie limitée. Si vous n'êtes pas d'accord, retournez l'Appareil inutilisé au détaillant dans les 15 jours suivant l'achat.**

Plus d'information. Pour obtenir plus d'information, rendez-vous sur ahlo.ca/garantie. Cette garantie est fournie par Bell Mobilité inc. et administrée par SBE Canada Ltée, 2300, chemin Hogan, Mississauga (Ontario) L5N 0C8.